
Recommandations fédérales n°3
relative aux garanties d'organisation des manifestations sportives
Annexe 2, conformément à l'article 7

La trousse médicale d'urgence

Cette trousse a pour vocation de favoriser une intervention efficace de l'équipe présente sur les lieux d'un accident à l'occasion d'une manifestation de char à voile. Elle doit être disponible dans le véhicule d'intervention.

Elle vient compléter le matériel déjà disponible dans la trousse médicale du club ou de l'école.

Le matériel dans le véhicule affecté à l'équipe de secours sur place doit être au minimum composé de :

- Une couverture de survie
- Des compresses stériles
- Un flacon de Bétadine
- Une paire de ciseaux
- Du sparadrap en rouleau
- Une attelle de jambe
- Une écharpe (pour les membres supérieurs)
- Une bombe de froid
- Une boîte de paracétamol
- Une boîte de gants latex
- Des pansements compressifs
- Des petites bouteilles d'eau
- Du sucre
- Un drapeau orange fluo (ralentir danger)

Claire FLEURY
Médecin Fédéral National FFCV

Dernière mise à Jour le 28 Février 2010